

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

PREMIER PROJET DE RÉOLUTION EN VERTU DU *RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE* (2003-08), AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT SITUÉ AU 3650-3676, RUE SAINT-URBAIN.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté, aux termes de sa résolution CA23 25 0294 du 4 décembre 2023, le premier projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé **au 3650-3676, rue Saint-Urbain**.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une assemblée publique le **mardi 16 janvier 2024, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, à la salle Le Plateau;

QUE lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que sur le site internet de l'arrondissement à <https://montreal.ca/articles/assemblees-publiques-et-comites-de-demolition-dans-le-plateau-mont-royal-10314>.

Fait à Montréal, le 20 décembre 2023

Le secrétaire d'arrondissement,

Simon Provost-Goupil

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussigné, Simon Provost-Goupil, secrétaire d’arrondissement substitut, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant la tenue d’une assemblée publique pour le premier projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble* (2003-08), afin d’autoriser l’agrandissement du bâtiment situé au **3650-3676, rue Saint-Urbain**, a paru le 20 décembre 2023 sur le site Internet de l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 20 décembre 2023

Le secrétaire d’arrondissement,

Simon Provost-Goupil